



# II

## CORRUPTION







# PRÉSENTATION

PAR JEAN-MARIE THIVEAUD\*

Les avis divergent sur l'ampleur de la corruption, et plus généralement de la délinquance financière. Abus du pouvoir public à des fins d'enrichissement privé et autres pratiques illicites échappent par nature à la transparence. Mais les indices sont nombreux qui permettent d'affirmer que les sommes en cause sont considérables ; selon le Fonds monétaire international, cité par Patrick Moulette dans son article, le volume agrégé de blanchiment de capitaux dans le monde se situe dans une fourchette de 2 à 5 % du produit intérieur brut mondial.

Personne, en revanche, ne conteste l'attention accrue portée à ces phénomènes. A travers la presse notamment, s'exprime une intolérance croissante des opinions publiques à l'égard d'agissements qui minent la légitimité des gouvernements, nuisent au développement des économies dont elles perturbent le fonctionnement, et soulignent les lacunes du système financier mondial où l'argent sale recyclé circule d'autant plus facilement que progrès technique et déréglementation favorisent la commodité et la rapidité des transactions.

Conscient du risque potentiel pour l'économie internationale, et aussi des coûts économiques générés par le « cancer de la corruption », selon l'expression utilisée par le président de la Banque mondiale lors des assemblées annuelles des institutions

financières multilatérales en 1996, les autorités publiques ont entrepris depuis une dizaine d'années de renforcer la coopération entre Etats pour lutter contre la criminalité financière. Sans tenter un bilan, les textes qui suivent retracent les principaux efforts et mettent à profit les connaissances ainsi acquises pour cerner une réalité complexe et diffuse.

Reprenant la communication que j'ai faite lors de la Conférence sur la corruption internationale tenue au Royal Monceau en avril 1999, l'article, que j'ai rédigé, est relatif à l'histoire de la corruption mondiale depuis le deuxième millénaire avant J.C. jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les transformations contemporaines de la corruption sont examinées par Yves Mény et Luis de Sousa, qui caractérisent la situation actuelle par trois termes majeurs : intensité, sophistication, globalisation. Pour mieux connaître la corruption, Transparency International s'efforce de la mesurer ; Daniel Dommel et Fredrick Galtung présentent les deux indices élaborés par cette organisation non gouvernementale : l'indice de perception de la corruption, calculé pour la cinquième année consécutive et, nouveauté de l'année 99, l'indice de la propension à corrompre.

La Convention de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales,

\* Conseiller du président de l'Association d'économie financière. Conseiller scientifique, Cabinet du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

signée à Paris le 17 décembre 1997 dans le cadre de l'OCDE, est une étape importante dans le renforcement des instruments internationaux qui traduisent la volonté des grands pays exportateurs d'assainir la pratique du commerce international. Thierry Francq et Alain Damais complètent leur présentation de ce document en exposant le problème des centres financiers *offshore*, et les avancées récentes, propositions françaises puis recommandations de Bercy, qui esquissent des voies de solution. Directeur au ministère de la Justice, Yves Charpenel dégage les axes principaux de la politique actuellement engagée en France pour prévenir la corruption, renforcer les moyens répressifs, et prendre en compte la dimension internationale. Peter Csonka s'attache, lui, à l'action du Conseil de l'Europe, qui cherche à promouvoir des principes et des règles communs, tant dans le domaine civil que dans le domaine pénal et, à travers le Groupe d'Etats contre la corruption - GRECO -, à développer l'évaluation et le contrôle multilatéral.

Michel Hunault, député, met en exergue l'importance qui revient à la volonté politique des Etats pour réussir dans la lutte contre le blanchiment, il insiste sur deux problèmes de fond : l'existence de centres *offshore*, qui constituent le maillon faible dans les circuits financiers, et l'efficacité insuffisante des conventions internationales dont beaucoup ne sont que peu appliquées. Michel Koutouzis, de l'Observatoire géopolitique des drogues, souligne le rôle de l'économie informelle dans le recyclage des flux économiques issus du trafic des drogues, dont plus des deux tiers s'intégreraient dans l'économie sans recourir aux procédés de blanchiment visés par l'arsenal juridique défini par la Communauté internationale. Enfin, Patrick Moulette se concentre, à partir du dernier rapport du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), sur les tendances récentes en matière de blanchiment d'argent, phénomène évolutif qui doit faire l'objet d'analyses en profondeur pour permettre des contre-mesures efficaces.